



Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

250 | Avril-Juin 2010

L'Afrique au cœur du sport mondial

Éléments géopolitiques du sport africain

Geopolitical elements of African sport

Jean-Pierre Augustin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/com/5922>

DOI : 10.4000/com.5922

ISSN : 1961-8603

Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2010

Pagination : 175-190

ISBN : 978-2-86781-661-1

ISSN : 0373-5834

Référence électronique

Jean-Pierre Augustin, « Éléments géopolitiques du sport africain », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 250 | Avril-Juin 2010, mis en ligne le 01 avril 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/5922> ; DOI : 10.4000/com.5922



Éléments géopolitiques du sport africain

Jean-Pierre AUGUSTIN¹

La place du sport en Afrique n'a pas cessé de s'affirmer depuis les Indépendances des années 1960. Après une longue période de mise à l'écart des populations soumises au Code de l'Indigénat, les Africains ont bénéficié de pôles de diffusions civile, militaire et scolaire pour la création de clubs et de compétitions. Le temps des Indépendances leur donne l'occasion d'utiliser le sport pour affirmer leurs identités nationales en adhérant au Comité International Olympique (CIO), à la Fédération Internationale du Football Association (FIFA), à celle d'athlétisme et à bien d'autres encore. Ces adhésions s'inscrivent dans une diplomatie classique perçue comme un moyen d'expression politique. Une autre tendance, celle du panafricanisme sportif, tente de s'affirmer dans la lutte contre l'impérialisme et le néo-colonialisme. Elle n'y réussit qu'en partie, en se servant de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud comme ciment unificateur et en boycottant les Jeux olympiques de Montréal de 1976.

Le sport confère à l'Afrique une tribune internationale qu'elle utilise notamment lors des mondiaux de football et d'athlétisme. Par ailleurs, de nombreux pays se sont équipés de stades susceptibles d'accueillir des événements sportifs, et les trois compétitions de football de haut niveau, avec notamment la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) organisée par l'Afrique, sont des occasions d'aménagement des villes, d'effervescence et de régulation sociales qui dépassent la stricte compétition sportive. Le sport semble donc donner aux nations africaines une audience qu'elles acquièrent difficilement dans d'autres domaines.

1. Professeur de géographie, Université Michel de Montaigne - Bordeaux3; ADES, UMR 5185 du CNRS; mél: jean-pierre.augustin@msha.fr

On se tromperait cependant en considérant qu'elles jouent à armes égales dans la cour des grands. L'analyse des résultats des Jeux olympiques montre à l'évidence que les nations africaines restent dominées et sous-développées en raison de quasi mono-pratiques autour du football et de l'athlétisme, de la dépendance vis-à-vis des firmes occidentales, et de la dépossession de ses ressources par un marché de joueurs à sens unique. Loin d'être exhaustifs, les éléments proposés ici visent à rappeler différentes phases du sport africain et à suggérer une approche géopolitique susceptible de permettre une meilleure compréhension des sociétés africaines aux prises avec la modernité.

I – Le sport africain et les identités nationales : l'exemple des pays francophones

Lorsque le sport moderne s'organise en Europe à la fin du XIX^e siècle, l'Afrique est sous les effets de la colonisation. Il faut attendre le milieu du XX^e siècle pour que le sport africain se développe vraiment et que la période de décolonisation permette aux pays indépendants d'affirmer leur identité nationale.

La division coloniale à la fin du XIX^e siècle a bouleversé l'organisation des sociétés africaines et inauguré une période où l'originalité de la culture et de l'art africains est relativement délaissée au profit des normes européennes (Blacking, 1987). Pour comprendre les conditions de l'introduction des sports codifiés, on doit rappeler le cadre juridique des colonies où se côtoient, sur un même territoire, des populations ayant des droits et des devoirs différents. La législation coloniale française divise les Africains en deux catégories : les « sujets » de la France, soumis au Code de l'Indigénat et aux pouvoirs disciplinaires (travail obligatoire, interdiction de s'associer), et les « citoyens assimilés » qui bénéficient d'une intégration limitée autant par les comportements sociaux du colonat français que par la loi. Les Français, fonctionnaires, militaires ou civils, commerçants ou petits entrepreneurs, sont citoyens à part entière, alors qu'un certain nombre de métis ou d'étrangers disposent de statuts intermédiaires. La société coloniale est donc profondément divisée et hiérarchisée et cette situation change peu avant la Seconde Guerre mondiale (Deville-Danthu, 1997).

Les colons européens qui introduisent le sport en Afrique constituent d'abord des clubs fermés situés dans les grandes villes où ils sont établis. Ils reprennent les appellations de la métropole : Racing, Stade, Cercle, Union ; en 1903 est créé l'*Excelsior Club* considéré comme la première association de football au Ghana ; un peu plus tard apparaît le « Cercle de l'Union de

Dakar ». Très confidentielles, ces sociétés, qui reproduisent les modèles de sociabilité bourgeoise, ne prennent de l'importance qu'après la Première Guerre mondiale. L'administration coloniale, à partir de l'armée et de l'école, favorise la diffusion du sport ; elle organise des épreuves athlétiques mais aussi les premières équipes de football telles que celle de l'Équipe militaire de l'Armée française créée à Ouagadougou en 1920, ou celle de l'« Union sportive des tireurs dakarois ». Le sport devient aussi un spectacle avec la création de stades et de champs de courses et la naissance de sociétés d'encouragement de la race chevaline.

Une nouvelle étape est marquée par l'initiative des Africains assimilés qui forment un groupe suffisamment important pour se manifester dans la vie sportive ; les militaires, les élèves de l'École Normale Supérieure William Ponty à Dakar, mais aussi des scolaires s'inscrivent dans les clubs omnisports ou créent leur propre association, telle que l'« Union Sportive Indigène de Dakar » en 1929. Apparaissent aussi des clubs à base clanique tel que l'*Ashanti Kotoko*, équipe ghanéenne fondée en 1925, qui porte le nom d'une des principales ethnies du pays, concentrée à l'Ouest, et dont le centre urbain est Kumasi. Au Cameroun, les Ewondo se reconnaissent dans le « Canon de Yaoundé », les Bamiléké dans l'« Union de Douala », et les Bassa dans le « Dynamo de Douala » (Augustin, 1995, p. 1).

En France, il faut attendre les lois sociales et politiques de 1946 pour que soit supprimée la législation défavorable aux seuls Africains : suppression de l'indigénat, liberté de réunion et d'association, citoyenneté française à tous les habitants de l'Union française. Malgré l'hostilité du colonat, le changement de statut des Africains se met en place lentement et favorise la multiplication d'associations et de pratiques nouvelles, et notamment la progression des clubs dans les grandes villes, qui accompagnent la construction de stades de football. Progressivement, le mouvement sportif africain s'organise sur une base fédérale ; les clubs se regroupent dans la Ligue de Football de l'Afrique occidentale qui est reconnue par la Fédération Française de Football en 1951, et compte 12 000 licenciés en 1957 (Deville-Danthu, 1992). Parallèlement, l'administration crée, en 1952, l'Office des Sports Scolaires et Universitaires qui organise, en 1955, les Jeux Scolaires de l'Afrique noire.

À la veille de la période de décolonisation, le sport, et en particulier le football, est implanté dans les villes africaines. Il est organisé autour de trois pôles de diffusion, civil, militaire et scolaire. Le pôle civil est le plus ancien, mais les pôles militaire et scolaire ont, avec l'accord de l'administration, choisi la voie éducative ; certains considèrent que c'est pour enrayer la prise de conscience nationale que les colonisateurs ont favorisé les clubs et les compétitions. L'échec des tentatives d'organisation de Jeux Africains à Alger

en 1925 et à Alexandrie en 1929, à l'initiative du Comité olympique, montre que, dans cette voie, les administrateurs ne souhaitaient pas aller trop loin. P. de Coubertin note dans ses mémoires :

Au fond des choses, il y avait le conflit essentiel, la lutte de l'esprit colonial contre la tendance d'émanciper l'indigène, tendance pleine de périls au regard des états-majors de la métropole.

Les choses changent cependant et c'est en 1949 qu'est instituée la Coupe de l'Afrique Occidentale Française (AOF) de football. En 1952, l'Afrique Équatoriale Française (AEF), l'AOF et le Cameroun participent aux premières rencontres sportives officielles. Une autre étape est franchie en 1959 avec l'organisation à Bangui de la première manifestation sportive d'importance rassemblant près de 800 participants.

Les jeux des Indépendances, proposés par la France, s'inscrivent dans le cadre d'une diplomatie classique qui cherche à éviter les ruptures. La métropole propose d'abord les Jeux de la Communauté qui ont lieu à Tananarive en 1960 et rassemblent onze États africains d'expression française et une délégation française. Puis, en 1961, les Jeux de l'Amitié ont lieu à Abidjan avec treize États francophones et deux anglophones (le Liberia et le Nigeria) ainsi que la France et des représentants des Départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon, Comores, Wallis et Futuna, et la Polynésie). En 1963, les Jeux de l'Amitié de Dakar s'ouvrent à de nouveaux États — l'Algérie, la Gambie, le Ghana et la République Arabe Unie. Les jeux de 1965, à Brazzaville, marquent une autre étape vers l'autonomie puisqu'ils se font sans la présence d'une délégation française et consacrent l'indépendance relative du mouvement sportif ainsi que sa vocation panafricaine. Ces jeux rassemblent 3500 athlètes, représentant trente pays dans dix disciplines sportives, et se déroulent en présence du président du Comité International Olympique.

Les Indépendances ont donné aux États les moyens de renforcer leur identité nationale et de participer aux instances supra-nationales (Maguire, 1994). Dans ce nouveau système de relations, le degré d'intégration et d'ouverture du sport africain se situe à divers niveaux, d'abord à celui de l'État, ensuite à celui des instances internationales officielles, mais il s'organise aussi au niveau du continent. Il s'agit d'un phénomène trans-scalaire où se mêlent les deux tendances de la diplomatie classique et du panafricanisme. Le sport, en raison de ses capacités symboliques, est une ressource importante de toute politique étrangère et contribue à exprimer et à affirmer les identités politique, économique et sociale des nouvelles nations indépendantes (Uweche, 1978).

Les gouvernements ne s'y sont pas trompés. Le sport se voit assigner une mission conciliatrice que les responsables nationaux expriment explicitement, comme l'illustre la déclaration du ministre ivoirien de la Jeunesse et des Sports en mars 1966 (Guillaume, 1974) :

Nous devons construire la Nation; oui, par-dessus tout, il faut d'abord la Nation... et une nation, ce n'est pas un État, c'est plus qu'un État, c'est la fusion de toutes les tribus, c'est une manière commune de penser [...] donc, tout au long de ma gestion, je prendrai un soin jaloux à faire en sorte que tout parte du sport.

L'analyse comparative des contextes socio-politiques est une piste de recherche à développer (Mahlmann, 1989; Godia, 1989).

À la différence des pays européens où le mouvement sportif s'est d'abord développé à l'initiative de la société civile, l'État est omniprésent dans les pays africains francophones (Mignon, 1984) et la quasi-totalité d'entre eux deviennent membres des instances sportives internationales. Ils attestent ainsi de leur volonté d'utiliser le sport pour affirmer et renforcer leurs identités nationales. D'abord, ils entrent en masse au Comité International Olympique (CIO) qui est considéré par beaucoup comme la plus respectable et par ailleurs la plus ancienne des organisations internationales. Chaque État crée son Comité olympique national selon les textes proposés par le CIO et adhère ensuite à la Fédération Internationale du Football Association (FIFA) en raison de l'importance que le football a pris en Afrique. Cette fédération qui compte plus de pays affiliés que l'Organisation des Nations Unies (ONU) est une institution où les pays africains et le Tiers-Monde sont fortement représentés. L'élection d'un représentant des pays du Sud, le Brésilien Joaõ Havelange, à la présidence de la FIFA est perçue comme un atout qui permet à un second représentant des pays africains de participer en 1982 à la Coupe du Monde. Le choix de la désignation de la France, et non pas du Maroc, pour accueillir la Coupe du Monde de 1998, est cependant vécu comme une injustice et une marque de faiblesse de la part du président de la FIFA.

L'adhésion à d'autres instances sportives internationales et en particulier à la Fédération Internationale Sportive (FIS), au Conseil International du Sport Militaire (CISM), à la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur (FIAA) ou à la Fédération Internationale des Sports Universitaires (FISU), est un moyen pour les États africains d'affirmer leur existence vis-à-vis de la communauté internationale (Melik-Chakhnazarof, 1970). Elle s'inscrit dans une diplomatie classique, perçue comme un moyen d'identité politique, qui se situe à côté des tendances au panafricanisme.

II – Le panafricanisme sportif comme levier politique

Le panafricanisme sportif peut se définir comme la volonté d'affirmer une identité africaine à partir d'une collaboration sportive institutionnalisée entre les États, par le biais de structures communes supra-étatiques. On peut admettre que le sport africain se découvre une vocation panafricaine dans le sillage de dirigeants politiques, tels que Nasser et N'Krumah. Ces deux chefs d'État ont tenté de créer des équipes de football susceptibles de rivaliser avec les équipes de l'Europe de l'Ouest. C'est d'ailleurs autour de ce sport que les premières manifestations panafricaines voient le jour. La Confédération Africaine du Football (CAF) est créée en 1959 lors du Congrès de la FIFA à Lisbonne, à l'initiative des trois représentants de l'Égypte, du Soudan et de l'Éthiopie. La FIFA admet dans ses statuts que les associations nationales appartenant géographiquement au même continent peuvent se regrouper en confédérations qui seront reconnues par les instances internationales. Ce n'est cependant qu'en 1961 que la FIFA enregistre officiellement l'adhésion de la CAF en raison notamment de sa prise de position sur le plan de politique internationale : dès l'année de sa naissance, elle évince l'Afrique du Sud des compétitions africaines de football. Ne comptant que trois pays africains lors de sa création pour plus de cinquante en 1993, la CAF a été voulue et soutenue par Nasser ; cela qui laisse sous-entendre qu'à ses débuts, ce panafricanisme sportif était aussi révolutionnaire que le panafricanisme politique (Mbengalack, 1993) :

Il se voulait être un outil pratique qui devait permettre de réaliser une politique cohérente dans la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme.

Le temps des décolonisations, autour des années 1960, retarde paradoxalement ce mouvement en raison des stratégies politiques des métropoles et notamment de celles de la France qui organise les Jeux de la Communauté, puis de l'Amitié, de 1959 à 1963. Le temps est cependant aux concertations et à l'organisation de l'unité du continent avec notamment la Conférence d'Addis-Abeba en 1963, qui consacre la naissance de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). La France admet le principe de jeux réservés à l'Afrique : ceux organisés en 1965 sans la présence d'une délégation française peuvent être considérés comme les premiers jeux africains. On se tromperait cependant à considérer qu'il s'agit d'une rupture avec la métropole car ils s'inscrivent dans un contexte subtil où le rôle des grands commis de l'État français formés à l'école coloniale est décisif.

Le succès des Jeux de Brazzaville favorise les collaborations entre États et, dès 1966, est créé à Bamako le Conseil supérieur des Sports Africains (CSSA) qui reste la plus grande structure sportive panafricaine. Le CSSA contribue

d'abord à l'essor des pratiques, mais s'engage aussi dans une perspective politique et devient un organe technique de l'OUA en 1977. L'UNESCO accorde au CSSA le statut réservé aux organisations non gouvernementales puisqu'il s'est fixé, lors de sa création, l'objectif de contribuer à l'essor du sport en Afrique et d'aider à la constitution de zones sportives à l'intérieur du continent. Ces zones correspondent à des secteurs géopolitiques à l'échelle régionale regroupant les espaces traditionnels que sont par exemple l'AOF, l'AEF, le Maghreb, l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien. La question liée aux difficultés de déplacement et aux transports a été décisive pour aboutir à un découpage du continent en sept zones sportives.

Certains pays, comme le Burkina Faso en 1984, afficheront leur volonté de dynamiser le CSSA au nom du rapprochement entre les peuples par le sport (Augustin et Drabo, 1990). Par ailleurs, la CAF reste théoriquement dépendante du CSSA mais, vu l'importance du football en Afrique, elle dispose d'une relative marge de manœuvre. Elle est notamment la seule confédération sportive africaine qui organise trois compétitions de haut niveau : la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), la Coupe des Clubs Champions, la Coupe des Vainqueurs de Coupes (Belayachi, 1989).

L'autre objectif du CSSA est de veiller à l'expression et au respect des idéaux olympiques. C'est en ce sens que le panafricanisme sportif devient pour lui un moyen de pression politique et que la lutte contre l'apartheid sert de ciment unificateur dans la diplomatie étrangère africaine. Envisagé dès les années soixante, et notamment pour les Jeux Olympiques de Tokyo en 1964 et de Mexico en 1968, l'isolement sportif de l'Afrique du Sud est officialisé en 1970 à Amsterdam lorsque, grâce à la fermeté des Africains, le CIO cesse de reconnaître le Comité National Olympique sud-africain. La décision est prise par 35 voix pour, 26 contre et 5 abstentions (Archer et Bouillon, 1981). La détermination exprimée par les États africains dans les instances internationales de dénoncer les pays qui refusent l'isolement sportif de l'Afrique du Sud, est illustrée lors des Jeux de Montréal en 1976. Le CIO ayant refusé d'exclure de ces Jeux la Nouvelle-Zélande, coupable d'avoir rencontré l'équipe de rugby sud-africaine après les massacres de Soweto, les délégations africaines, à l'exception de la Côte-d'Ivoire et du Sénégal, annoncent leur retrait. Le CSSA, dans le but de coordonner les actions, devient un organe spécialisé de l'OUA en 1977, et différentes stratégies de boycott, systématique ou sélectif, seront envisagées.

Le sport semble conférer à l'Afrique une audience internationale qu'elle ne peut pas encore acquérir dans d'autres domaines mais, cependant, les interprétations de ce phénomène restent très divergentes (Youcef Fates, 1994). Pour les uns, les relations internationales vis-à-vis du sport renforcent,

au-delà de certaines apparences, la domination des pays riches qui cumulent les pouvoirs. Pour d'autres, ces relations laissent une marge de manœuvre non négligeable, que les États peuvent utiliser. Il ne fait aucun doute que le sport africain est à la fois dominé et sous-développé si l'on tient compte de la quasi-mono-pratique autour du football, de la dépendance vis-à-vis des institutions et des firmes occidentales (Andreff, 1988) et de la dépossession de ses ressources par un marché des joueurs à sens unique. Mais nous aurions tendance à penser que le jeu des acteurs en fonction du système international reste cependant ouvert et que les relations internationales sont un atout, même mineur, pour le sport africain.

III – Les coupes d'Afrique de football et l'aménagement des villes

Les centaines de compétitions internationales qui sont organisées chaque année intéressent majoritairement les pays développés et, selon l'étude menée à l'Université de Besançon (Mathieu et Praicheux, 1989), 96 % des rencontres s'effectuent dans les 30 pays les plus riches, les 10 premiers organisant 63 % des épreuves. L'Afrique organise cependant trois compétitions de football de haut niveau et ce sont ces rencontres nationales et internationales qui déterminent souvent la construction des grands stades sportifs.

Ce sont les stades d'Afrique du Sud, notamment ceux réaménagés pour le Mondial de football 2010, qui sont les plus nombreux. Dans le reste du continent, l'Égypte est bien placée en raison de l'influence anglaise, puis de la volonté du président Nasser qui s'est engagé dans une politique ambitieuse d'équipements visant à favoriser l'essor d'un Panafricanisme sportif. La seule ville du Caire offre, dans une dizaine de stades, plus de 300 000 places au total ; le stade international du Caire en propose à lui seul 74 100. Trois autres capitales — Kinshasa, Casablanca et Alger — disposent d'enceintes de plus de 65 000 places alors que Lagos, Luanda, Rabat et Dakar sont dotées de stades proches de 60 000 places. Il subsiste encore une dizaine de villes dont Abidjan, Douala, Yaoundé et Brazzaville, équipées de stades de 50 000 places. La plupart ont été construits par les États-Nations depuis les Indépendances avec l'aide des coopérations, et en particulier de celle de la Chine populaire qui en a livré six. Ces stades de 40 000 à 60 000 places ont été édifiés à Cotonou, Mogadiscio, Ouagadougou, Banjul, Rabat et Dakar. Le vétuste Stade Demba Diop (30 000 places) est remplacé par le Stade de l'Amitié de Dakar : inauguré en octobre, il est situé entre la ville et l'aéroport et offre 60 000 places dont 12 000 couvertes. La pelouse du terrain de football, dont l'arrosage est automatique, est ceinturée par une piste d'athlétisme de 8

couloirs, et l'ensemble dispose d'un affichage électronique et d'un éclairage assuré par 250 projecteurs. D'autres infrastructures sportives (terrains de handball et de basket, salles d'entraînement) et techniques (installations pour la radio et la télévision, salons de réception, parking intérieur de 300 places) complètent ce complexe de 15 ha, qui est un des plus modernes d'Afrique de l'Ouest (Sall, 1986).

Afrique					
Rang	Nom	Situation	Capacité	Ouverture	Usages sportifs
1	Soccer city	Johannesburg (RSA)	94 700	1987	Football
2	Borg El Arab Stadium	Alexandrie (Égypte)	80 000	2006	Football, Athlétisme
3	Stade des Martyrs	Kinshasa (R. D. Congo)	80 000	1994	Football, Athlétisme
4	Mohammed V	Casablanca (Maroc)	80 000	1955	Football
5	FNB Stadium	Johannesburg (RSA)	78 000	1989	Football
6	Internat. Stadium	Le Caire (Égypte)	74 100	1960	Football, Athlétisme
7	Ellis Park Stadium	Johannesburg (RSA)	70 000	1982	Football, Rugby
8	King Senzangakhona	Durban (RSA)	70 000	2009	Football, Rugby, Cricket
9	African Renaissance	Cape Town (RSA)	68 000	2009	Football
10	Stade du 05-07-1962	Alger (Algérie)	66 000	1976	Football, Athlétisme

Tableau 1 – Les dix grands stades d'Afrique

(D'après Vincent Nicolle, UMR ADES, 2010)

Au-delà du cas particulier de l'Afrique du Sud, les stades africains présentent des caractéristiques qui les différencient des stades européens. N'appartenant généralement pas aux municipalités ni aux clubs, ils sont souvent la propriété de l'État et leur nom se rapporte à des personnalités politiques ou à des événements historiques du pays. Les stades Houphouët-Boigny à Abidjan et Omar Bongo à Libreville ont été baptisés du nom des présidents alors qu'à Rabat, le Stade Moulay Abdallah est celui d'un sultan, ancêtre de la famille royale. À Ouagadougou, le Stade du 4 août rappelle la date de la révolution de 1983 ; au Cameroun, le Stade de la Réunification de Douala symbolise la réunion des deux anciennes parties du pays.

La Coupe d'Afrique des Nations (CAN) constitue un événement sportif majeur et le pays organisateur entend faire de ce rendez-vous une grande fête populaire et une occasion d'accélérer les aménagements et les infrastructures du pays. Depuis la première Coupe du Soudan en 1956, les CAN ont été organisées régulièrement (fig. 3 en introduction de ce numéro des *Cahiers d'Outre-mer*) :

celle de 2002 à Bamako au Mali a rassemblé 16 nations africaines. Dans un des pays les plus pauvres du monde, et qui de surcroît a été frappé par la crise née de la chute du prix du coton, 91,4 millions € ont été injectés pour accompagner la compétition. Six stades, dont cinq entièrement neufs ont été aménagés. À Bamako, le vieux Stade Modibo Keita a été restauré et sa capacité portée à 30000 places, mais c'est au Stade du 26 mars, inauguré le 4 décembre 2001 que se sont jouées la demi-finale et la finale. D'autres compétitions se sont déroulées dans les stades régionaux de Mopti, Ségou, Sikasso et Kayes. Un programme de grands travaux a permis l'agrandissement et la modernisation de l'aéroport de Bamako, la réfection de celui de Mopti et la construction de ceux de Sikasso et de Kayes. L'aménagement de routes, l'amélioration des réseaux téléphoniques et de télécommunications, des transports publics, le développement des infrastructures hôtelières et la construction des « villages CAN » dans chaque ville accueillant les compétitions, ont été engagés.

Au Mali, comme dans les pays organisateurs d'événements sportifs, les compétitions sont des occasions d'accélérer les aménagements et les mutations urbaines. Les métropoles cherchent, à partir des projets proposés, puis de leur réalisation, à démontrer leur puissance et leurs capacités entrepreneuriales. Ces événements sont à la fois un prétexte à la recomposition urbaine, à l'aménagement du territoire et à l'affirmation de l'image attractive des pays (Augustin, 1995, p. 2). Les évaluations sur les retombées économiques des manifestations sont cependant diverses. Certains n'hésitent pas à souligner que ces retombées sont insignifiantes et considèrent que les pays organisateurs ont peu de chances de récupérer leur mise. Les urbanistes et les aménageurs doivent trouver dans les transformations engagées des moyens d'analyse utiles à l'interprétation des mutations urbaines et sociales (Defossez, 2003). Toutes les CAN, depuis celle du Mali en 2002, la Tunisie en 2004, l'Égypte en 2006, le Ghana en 2008 et l'Angola en 2010, ont bénéficié de ressources internationales pour améliorer l'environnement des lieux de compétition.

Les coupes d'Afrique, moments forts d'effervescence sociale, ne sauraient faire oublier le rôle d'insertion que joue le sport dans les villes et les villages (Dongala, 2002). Le mouvement des « clubs navétanes » (d'hivernage) au Sénégal offre un exemple de la capacité organisationnelle du football. Ces « clubs » sont des groupements qui, lorsque la saison des pluies coïncide avec les vacances scolaires d'été, favorisent la constitution d'équipes sur tout le territoire. Ils rassemblent, sur la base du quartier ou du village, des jeunes qui participent à des tournois récompensés par des trophées. Le mouvement, né dans les années 1960, a connu plusieurs phases de régulation avec la fédération de football ; il reste toujours actif et sert de modèle à d'autres pays africains (Doré, 1999).

IV – L’Afrique en demi-teinte dans le théâtre olympique

Si les événements sportifs organisés en Afrique connaissent un succès grandissant, ils restent cependant mineurs en comparaison des grandes compétitions des pays occidentaux et en particulier des Jeux olympiques. L’Olympisme s’est imposé, en un peu plus d’un demi-siècle, comme étant à la fois l’organisation internationale rassemblant le plus grand nombre de pays, la première entreprise de spectacle du monde organisant tous les deux ans les Jeux d’été ou les Jeux d’hiver, et une puissante mythologie contemporaine capable de cristalliser une charge symbolique mondiale. Malgré cette ouverture, l’Olympisme est toujours dominé sur les plans politique et économique comme sur celui des résultats par les pays les plus riches du monde. La réalité et les enjeux de cette domination sont généralement cachés par le discours de célébration du mouvement sportif et des médias (Augustin et Gillon, 2004). Dans ce jeu si l’Afrique est bien représentée avec 53 Comités Nationaux Olympiques (CNO) sur les 199 présents aux Jeux Olympiques de Sydney en 2000, les résultats ne sont pas au rendez-vous. Cette situation impose une analyse de la représentation des Nations africaines et une lecture des performances olympiques.

Sur le premier point, on doit noter que le CIO utilise la notion « d’invitées » pour les Nations n’ayant pas d’athlètes capables de réaliser les temps imposés aux Jeux. Ainsi, vingt-sept nations ont été invitées « hors minima » à Sydney, dont quinze africaines (27 % des CNO d’Afrique). Parmi elles, on trouve la Mauritanie, le Niger, le Tchad, le Soudan, la Somalie et la République démocratique du Congo. L’Afrique serait donc sous-représentée si le CIO n’avait pas trouvé le moyen de convier ces Nations à la fête. Malgré cela, sa participation reste très modeste puisque seulement 875 athlètes ont fait le déplacement, alors que l’Europe en envoie 5 183 et que l’Australie seule en compte 635. Dix pays africains sont représentés par moins de trois athlètes, 25 par 3 à 9 athlètes et, un seul — l’Afrique du Sud — par plus de 100 athlètes, alors que 18 pays européens sont dans cette catégorie. Représentant 14 % de la population mondiale, l’Afrique ne présente que 8 % des athlètes à ces Jeux, ce qui la place cependant en meilleure position que l’Asie.

Sur le second point, celui de la performance olympique, les résultats sont encore plus faibles. Les athlètes invités « hors minima » ne réussissent pas à passer le premier tour des qualifications ou des séries, et les autres obtiennent des résultats limités. Sur les 53 CNO africains, 15 seulement comptent des finalistes (28 % des CNO africains contre 89 % des CNO européens) et ces finalistes sont concentrés dans quelques sports dont 8 en athlétisme et 15 dans les sports de combat (6 en boxe, 5 en taekwondo, 3 en judo et 1 en lutte). Dans

la dernière étape de la performance, l'accès au podium, les chiffres sont encore plus réduits avec 8 CNO médaillés contre 40 CNO européens.

Une lecture géo-politique de la performance olympique s'impose. Si la mondialisation est achevée, les succès sont très concentrés et l'Afrique est en partie hors-jeu. La situation est encore plus nette pour les Jeux d'hiver qui sont réservés aux pays du Nord. Les raisons de cette domination sont connues : elles sont liées à la richesse des pays, aux conditions d'encadrement, à l'importance des infrastructures et à la professionnalisation du sport. Dans tous ces registres, les pays africains n'ont pas les atouts des pays occidentaux et ne réussissent que dans quelques sports à faibles exigences technico-économiques, comme la boxe, la lutte, le judo, le demi-fond en athlétisme et le football, qui peuvent se développer avec peu de moyens. L'Afrique reste en outre le seul continent à n'avoir jamais obtenu l'accord d'organiser les Jeux Olympiques ou la Coupe du Monde de football, même si la FIFA s'est engagée à choisir un pays africain pour le Mondial de football de 2010.

Si la conception de l'Olympisme confisque l'accès au podium à la majorité des Nations du Sud, d'autres jeux tentent de varier les règles afin de laisser entrer des spécificités régionales. Il en est ainsi des Jeux de la Francophonie qui sont nés de la volonté des chefs d'État et de Gouvernement francophones réunis lors du sommet de Québec en 1987. Ces jeux constituent le plus important projet de la Francophonie en faveur des jeunes et mobilisent tous les quatre ans plus de 3 000 d'entre eux qui, autour d'une langue partagée, participent à des épreuves où se mêlent des pratiques sportives et culturelles (Suinen, 2003). Organisés tous les quatre ans, l'année post-olympique, ces jeux ont, à trois reprises, été programmés en Afrique — à Casablanca en 1989, à Madagascar en 1994 et à Niamey, capitale du Niger, en 2005. Synonymes de rencontres et d'ouvertures à d'autres cultures, les jeux ont fait le pari de mêler des épreuves sportives et artistiques. Au Niger, sept épreuves sportives (athlétisme, basket, boxe, football, judo, tennis de table et lutte traditionnelle) et sept épreuves culturelles (conte, chanson, danse, peinture, photographie, littérature et sculpture) ont été organisées. L'ensemble témoigne d'un esprit sportif qui participe d'une conception moins marchande et moins compétitive du sport et de l'Olympisme (Dach, 1992).

Sans surestimer l'importance de ces jeux qui s'insèrent dans une autre vision du sport, certains évoquent l'idée d'un « *alter* olympisme » laissant plus de place aux cultures locales et en particulier aux pratiques africaines. Le choix des lieux est aussi significatif de cette ouverture vers le Sud. Niamey, capitale d'un des pays les plus pauvres du monde, cherche à valoriser l'événement et à l'utiliser comme un levier de développement (Pilet, 2003). Les sites sportifs, les

aires d'expressions culturelles et le village des jeux sont prévus comme autant de ressources pour l'aménagement et la croissance de la ville.

*

Les éléments géopolitiques énoncés dans ce texte sur le sport africain, le panafricanisme sportif, les coupes de football et l'Olympisme n'ont pour objectif que d'ouvrir des voies de recherche parmi d'autres, et de souligner comment les approches de géographies historique, sociale et politique sont des moyens d'analyse des diverses composantes des sociétés. Les recherches sur les institutions, les pratiques, les aménagements sportifs, et l'Olympisme en Afrique sont peu développées et, sans en faire un thème majeur d'analyse, ces études peuvent éclairer des pans entiers du mode de fonctionnement des cultures modernes. Une meilleure connaissance des instances sportives locales, nationales et internationales est utile à la compréhension de l'organisation et de la domination sociales et politiques (Praicheux, 1999). Le sport, comme les pratiques qui lui sont liées, sert de décrypteur d'une réalité socio-spatiale complexe, la pertinence d'un géo-indicateur sportif permettant de mieux saisir les dynamiques et les enjeux territoriaux. Les recherches anglophones sont plus avancées dans ce domaine (Bale, 1989 ; Bale et Sang, 1996) et il existe un défi à relever dans les universités francophones. Si l'on convient que le sport est un élément participant à l'insertion sociale, à l'aménagement des villes et des sociétés, et que de surcroît la révolution médiatique en fait un spectacle mondial porteur d'enjeux économiques et géopolitiques, il est urgent de poursuivre des recherches pour combler le déficit actuel dans ce domaine.

Bibliographie

- Abmayr W. et Pinaud Y.**, 1994 - *L'athlétisme africain*. Paris: Polymédias, 190 p.
- Andreff W.**, 1988 - Les multinationales et le sport dans les pays en développement. *Revue Tiers-Monde*, Paris, n° 113, p. 73-100.
- Archer R. et Bouillon A.**, 1981 - *Le sport et l'apartheid*. Paris: L'Albatros, 180 p.
- Augustin J.-P.**, 1995a - Pratiques du corps et pratiques sportives en Afrique. In: Claval P. et Singaravelou, dir. - *Ethnogéographies*. Paris: Géographie et culture, L'Harmattan, p. 299-316.
- Augustin J.-P.**, 1995b - *Sport, géographie et aménagement*. Paris: Fac géographie, Nathan, 254 p.
- Augustin J.-P.**, 1994 - Sport, décolonisation et relations internationales. L'exemple de l'Afrique Noire. In: Arnaud P. et Wahl A., dir. - *Sports et relations internationales*. Metz: Centre de recherche de l'Université de Metz, p. 199-209.
- Augustin J.-P. et Drabo Y.K.**, 1990 - Au sport, citoyens! La politique sportive menée au Burkina Faso de 1983 à 1988. In: *Géopolitique du sport. Actes du colloque de*

Besançon. Besançon : Laboratoire de géographie humaine, Université de Franche-Comté, p. 171-179.

Augustin J.-P. et Gillon P., 2004 – *L'olympisme, bilan et enjeux géopolitiques*. Paris : Armand Colin, 190 p.

Bale J., 1989 - *Sports Geography*. London, New York : E & F Spon, 268 p.

Bale J. et Sang J., 1996 - *Kenyan running, Movement, Culture, Geography and Global Change*. London, Portland : Frank Cass, 209 p.

Blacking J., 1987 - Games and sports in pre-colonial African societies. In : *Sport in Africa: Essays in Social History*. New York : Africana Publishing, p. 3-22.

Belayachi N., 1989 - *Style et identité du football africain*. Paris : L'Harmattan, 152 p.

Dach M., 1992 - Évolution de l'esprit sportif dans les jeux de la francophonie. In : *Actes du premier congrès de la francophonie sportive*. Paris : Association française pour un sport sans violence et pour le fair play (AFSVFP), p. 51-52.

Defossez N., 2003 – *L'implantation du stade Amary Daou de Ségou*. Paris : Maîtrise de géographie, Université de Paris 1, 62 p.

Deville-Danthu B., 1997 - Le sport en noir et blanc, du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français de l'Afrique occidentale. Paris : Espace et temps du sport, L'Harmattan, 544 p.

Deville-Danthu B., 1992 – L'A.O.F., pépinière d'athlètes. In : *Jeux et sports dans l'histoire* (T. 1 : Associations et politiques). Paris : C.T.H.S., p. 255-270.

Dongala G., 2002 - *Le football en Afrique subsaharienne: essai de géographie régionale*. Caen : Maîtrise de géographie, Université de Caen, 106 p.

Doré S., 1999 - *Le football de rue à Abidjan : essai géographique*. Nice : Maîtrise de géographie, Université de Nice, 143 p.

Godia G., 1989 - Sport in Kenya. In : Wagner E. - *Sport in Asia and Africa*. New York : Greenwood Press, p. 260-281.

Guillaume P., 1974 - Sport et société en Afrique Noire. *Année Africaine*, Paris, p. 297-309.

Mathieu D. et Praicheux J., 1989 - Les manifestations sportives internationales. *Mappemonde*, Paris, n° 89, p. 7-13.

Maguire J., 1994 - Sport, national identities and globalisation. In : Bale J. - *Horizons in a Geography of Sports*. Keele: Occasional Paper, n° 20, Department of Geography, Keele University, p. 94-113.

Mahlmann P., 1989 - Perception of sport in Kenya. *Journal of Eastern Africa Research and Development*, n° 19, p. 119-145.

Mbengalack E., 1993 - *La gouvernamentalité du sport en Afrique : le sport et la politique au Cameroun*. Pessac : Thèse de doctorat, Centre d'Études d'Afrique Noire, I.E.P. de Bordeaux, 469 p.

Melik-Chakhnazarov A., 1970 - *Le sport en Afrique*. Paris : Présence Africaine, 206 p.

Mignon J.-M., 1984 - *Afrique, jeunesses uniques, jeunesse encadrée*. Paris : L'Harmattan, 260 p.

Pilet A., 2003 - *Événement sportif au Sud: levier de développement pour Niamey*. Orsay: Mémoire de DESS-STAPS, Université de Paris 11 - Orsay, 127 p.

Praicheux J., 1999 - Une lecture géopolitique des Jeux olympiques. *Géopolitique*, n° 66, p. 94-98.

Sall A., 1986 - Football, l'Afrique ne manque pas de grands stades. *Médias France intercontinents, RFI*, n° 177, p. 6.

Suinen P., 2003 – Introduction. *La lettre des Jeux de la Francophonie*, n° 34, p. 1.

Uweche R.C., 1978 - Nation Building and Sport. In: Lowe B., Kanin D., Strenk A. - Africa. *Sport and International Relations*. Champaign (Illinois): Stipes, p. 543-550.

Youcef Fatés, 1994 - *Sport et Tiers-monde*. Paris: PUF, Pratiques corporelles, 215 p.

Résumé

L'apparition des sports codifiés et d'équipements pour les activités sportives a été plus tardive en Afrique que dans les pays occidentaux. Le sport dans les villes africaines, comme dans le reste du continent, a cependant connu depuis 20 ans un développement considérable, et participe à leurs fonctions économique et culturelle ainsi qu'à leur expression et à leur représentation. Les institutions nationales se sont mises en place et jouent un rôle non négligeable dans le concert des relations internationales. Mais les nations africaines restent dominées et sous-développées en raison de la faiblesse des moyens dont elles disposent et des règles de compétition définies par les pays du Nord. L'Afrique est en partie hors-jeu de la performance olympique, même si elle garde une place dans les instances internationales et obtient des résultats grâce aux coureurs kenyans et éthiopiens.

MOTS-CLÉS: sport, Afrique, olympisme, pratiques, institutions.

Abstract

Geopolitical elements of African sport

The appearance of codified sports and of equipment for sports activities was delayed in Africa relatively to the Western countries. Sports in the African cities, as in the rest of the continent, however knew since 20 years a significant development; it participates in their economic and cultural role, in their expression and in their representation. The national institutions set up and play a not negligible role in the concert of international relations. But the African nations remain dominated and low-developed because of the weakness of means which they have and due to the rules of competition defined by the countries of the north. Africa is partly offside of Olympic performance, even if it keeps a place in international authorities and obtains results thanks to the Kenyan and Ethiopian runners.

KEYWORDS: sport, Africa, Olympic spirit, practices, institutions.